

Procès Carlos : aucun ancien espion de l'Est ne témoignera devant la cour

mercredi 30 novembre 2011



Aucun des anciens agents des services secrets des pays de l'Est convoqués par la cour d'assises spéciale de Paris pour témoigner au procès de Carlos ne sera finalement entendu, du fait de problèmes de santé ou de l'opposition de la défense à l'usage de la visioconférence.

La cour avait convoqué à partir de mardi prochain neuf anciens agents des services de renseignement de l'Allemagne de l'Est, de Hongrie et de Roumanie pour les entendre sur leurs activités de surveillance du groupe de Carlos lorsqu'il était installé dans ces pays au début des années 1980.

Plusieurs d'entre eux ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en état physique de témoigner devant la juridiction parisienne. Quatre de ces anciens agents ont proposé d'être entendus par visioconférence, mais la défense de Carlos s'est opposée à cette solution technique.

"Comment je fais si je veux leur montrer un document et comment je peux vérifier qu'ils ne témoignent pas avec un pistolet dans le dos !", avait protesté Me Isabelle Coutant-Peyre, l'une des avocates de Carlos, lorsque la question de l'usage de la visioconférence a été posée mercredi.

"Pas un seul de ces témoins n'a été confronté physiquement à Carlos au cours de toutes ces années d'instruction, nous réclamons que ceux qui sont bien portants viennent devant la cour", avait ajouté son confrère, Me Francis Vuillemin.

La cour a pris acte du refus de la défense de recourir à la visioconférence et de l'impossibilité de contraindre ces témoins à venir de l'étranger. Elle a passé outre jeudi à leur audition. A la place, leurs dépositions seront lues.

Elle a également dispensé l'ancien président Jacques Chirac et son épouse Bernadette de venir témoigner devant la cour, comme le demandait Carlos qui affirme que l'attentat du train Le Capitole, le 29 mars 1982, dont il est accusé, visait en fait M. Chirac.

AFP - 30 novembre 2011
